



Appel à projets
“ENTRE&PRENDS TON AVENIR”

Conditions générales

Dates clés :

- Du 14 mars 2022 au 9 mai 2022 à 16h00 (heure de Paris) : dépôt des dossiers de candidature.
- 1^{er} juin 2022 : Annonce des 8 à 10 candidatures retenues pour le jury final
- Le 9 juin 2022 : jury final
- Le 27 juin 2022 : Annonce des lauréats de l'appel à projet

Sommaire

Sommaire	2
I. Constats et objectifs du programme « Entr&Prends ton avenir »	3
II. Attendus des projets	6
III. Modalités de financement	8
IV. Sélection des projets	9
V. Conventionnement, suivi et évaluation du projet	12
VI. La démarche collective d'innovation sociale animée par la Fondation Entreprendre	13
VII. L'alliance de financeurs du programme	13
Annexe - Contenu du dossier de candidature	Erreur ! Signet non défini.

I. Constats et objectifs du programme « ENTR&PRENDS TON AVENIR »

1.1. Constats

- **La notion de territoire fragilisé a émergé en France dans les années 2010.**

Selon l'INSEE, est considéré comme un territoire fragilisé, une zone marquée par une détérioration d'indicateurs multiples tant sociaux, qu'économiques et démographiques. Ces fragilités se cumulent ainsi dans différents domaines tels que l'accès à l'emploi, le niveau de diplôme, les inégalités de revenus, ou encore l'accès aux équipements ou au logement.

Parmi eux, les territoires ruraux, peu denses en population, non gagnés par la périurbanisation, présentent plusieurs signes de difficultés sociales. De même, les quartiers prioritaires de la ville et territoires périurbains, très denses où l'accès aux équipements et infrastructures est faible, ont des populations fragilisées.

- **Des difficultés particulières pour les jeunes issus de territoires fragilisés**

Selon « Place des jeunes dans les territoires ruraux » du CESE (2017), les jeunes des territoires ruraux ont moins d'atouts à disposition pour construire leurs parcours de vie : plus faibles appuis institutionnels, moindres opportunités académiques et professionnelles, ainsi qu'un manque d'opportunités relationnelles. Cela a un impact sur leur confiance et estime d'eux-mêmes, sur leur mobilité et leur projection professionnelle.

Dans les quartiers prioritaires, chez les jeunes actifs de moins de 30 ans, le taux de chômage approche les 33 %, contre 15 % dans les autres quartiers (« Le sur-chômage des quartiers prioritaires », Observatoire des inégalités, février 2021).

- **Des difficultés d'accès à l'emploi ou à des responsabilités, notamment pour les jeunes moins diplômés**

Selon le Baromètre Jeunesse et Confiance 2021, seuls 33% des jeunes estiment que les entreprises leurs font confiance.

Le niveau de qualification est beaucoup plus discriminatoire chez les jeunes que pour les autres classes d'âge. Ce sont les jeunes actifs (15-29 ans) sans qualifications qui sont les plus exposés au chômage (33,8 %) contre 9,7% pour les bac+3 et plus.

- **Les jeunes considèrent de plus en plus l'entrepreneuriat comme un moyen de passer à l'action. Néanmoins il existe des difficultés pour les jeunes femmes et les jeunes les moins qualifiés à passer de l'envie à la réalisation de son projet.**

L'intention entrepreneuriale des jeunes en France est parmi la plus forte des pays développés. Ils sont 24% chez les 18-24 ans à déclarer avoir envie d'entreprendre. En revanche, le taux effectif d'entrepreneuriat des jeunes français est plus faible (2,6%), plus particulièrement chez les moins diplômés et les femmes. Les principaux freins identifiés sont le manque de perception des compétences et des opportunités entrepreneuriales. (« Comblent le fossé entre l'intention et l'action entrepreneuriale : ce qu'enseignent les enquêtes GEM et GUESS », Fayolle, Laffineur, 2017).

- **Le recours à un entrepreneuriat subi en particulier pour les jeunes non diplômés et les femmes.**

Si les jeunes sont surreprésentés parmi les créateurs d'entreprises individuelles, il ne faut pas oublier que ce chiffre cache différentes réalités de l'entrepreneuriat des jeunes. La figure modèle du startuper a contribué à relancer l'attractivité de l'entrepreneuriat. Mais le startuper est presque exclusivement un jeune homme surdiplômé issu des grandes écoles : seuls 21% des startupers ont un diplôme inférieur à Bac +5, 81% d'entre eux sont des hommes et 60% ont entre 25 et 34 ans.

A l'inverse, les jeunes non diplômés et les femmes sont surreprésentés, autour de 36% pour chaque catégorie, parmi les créateurs de microentreprises par rapport à l'entrepreneuriat classique.

Or, la création du statut de micro-entrepreneur correspond à une activité issue d'une situation de précarité ou de recherche d'emploi (49% des micro-entrepreneurs disent entreprendre par nécessité quand seuls 3% des startupers disent fonder leur startup par besoin de gagner de l'argent).

- **Des jeunes, futurs entrepreneurs, en quête de sens**

Selon le 7e baromètre du Moovjee, « Les étudiants et l'entrepreneuriat » (2021), pour les jeunes souhaitant devenir entrepreneur, **l'entrepreneuriat est une opportunité d'agir pour le monde et de s'orienter vers une économie plus juste et plus durable**. Lorsqu'ils sont interrogés sur les enjeux auxquels ils aimeraient contribuer en tant que créateur d'entreprise, viennent en premier lieu l'égalité femmes/hommes (34%), le bien-être au travail (32%) et la lutte contre le réchauffement climatique (26%)".

- **Un manque d'approche globale et coordonnée sur la question de l'accès à l'entrepreneuriat des jeunes sur les territoires**

En matière d'égalité des chances, tous les rapports et études montrent l'importance cruciale de coordonner les différentes actions et d'assurer leur suivi pour avoir un véritable impact.

« Il existe pourtant des dispositifs, des aides, des financements et chaque acteur privé, public ou associatif, dans son champ d'action, réalise un travail formidable. Mais nos jeunes, peu sensibilisés aux possibilités de création d'activité et d'engagement, ignorent et ne comprennent pas à quelle porte frapper parmi la multitude d'interlocuteurs pas toujours coordonnés ou référencés. » (François Pupponi in Rapport « La Sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat », Emmanuel Amon, 2021)

1.2. Convictions

La Fondation Entreprendre a constitué et anime une alliance de mécènes, réunie autour de ces enjeux. Ensemble, ils portent ces convictions :

- **Chaque jeune, quels que soient ses origines, son niveau d'études, sa situation géographique a un potentiel, des aspirations qui gagnent à être révélées et une capacité à contribuer positivement à la société ;**
- **Le développement de compétences transversales est un formidable vecteur d'autonomisation et d'émancipation permettant à chaque jeune de mieux s'orienter, de développer son employabilité ou son aptitude à créer son entreprise et à entreprendre sa vie ;**

- La jeunesse est en mesure d'apporter le changement dont la société a tant besoin. Il faut lui donner les moyens de le faire et lui apporter la reconnaissance nécessaire ;
- La création de véritables équipes coopérantes pour assurer une coordination des différentes actions est incontournable pour résoudre la problématique de l'égalité des chances.

Ces convictions sont à l'origine du programme « ENTR&PRENDS TON AVENIR ».

1.3. Le programme « ENTR&PRENDS TON AVENIR »

Pour répondre à ces défis, le collectif de mécènes porte une ambition et une stratégie commune pour permettre aux jeunes issus de territoires où il y a moins d'opportunités d'entreprendre leurs vies par le développement de compétences transversales favorisant leur employabilité.

Le programme « ENTR&PRENDS TON AVENIR » se structure autour de :

- Un collectif de mécènes engagés.
- 3 à 5 porteurs de projets associatifs soutenus financièrement, retenus via ce présent appel à projets. Ils mettent en œuvre les projets sur leurs territoires respectifs (cf. objectifs de l'appel à projets).
- Une démarche collective de R&D sociale, d'évaluation d'impact et de plaidoyer animée par la Fondation entreprendre. Elle sera appuyée par des agences d'innovation sociale afin de renforcer les capacités de chacun et d'en tirer des enseignements. Cette démarche aura également pour vocation d'inspirer et de guider tous les acteurs qui souhaitent soutenir les jeunes issus des territoires fragilisés.

1.4. Objectif de l'appel à projets

Par cet appel à projets, la Fondation Entreprendre, sélectionnera 3 à 5 projets concourant aux objectifs globaux du programme. Ces projets seront soutenus financièrement pendant 3 ans. Les porteurs de projets, **nécessairement des structures éligibles au mécénat**, s'impliqueront dans la dynamique collective d'innovation sociale impulsée par la Fondation Entreprendre.

Les projets retenus viseront à développer les compétences transversales des jeunes pour renforcer leur capacité à prendre en main leur avenir vers un futur professionnel désiré par le déploiement de parcours d'initiation à l'entrepreneuriat

Les projets cibleront des territoires où les jeunes rencontrent plus de difficultés et ont moins d'opportunités, en ruralité, dans les QPV, dans les zones périurbaines, dans les territoires ultra-marins.

Ils auront un ancrage territorial fort, connectés aux besoins spécifiques des jeunes du territoire et chercheront l'articulation avec les acteurs du territoire mobilisés pour la jeunesse.

Ils cibleront prioritairement les jeunes des territoires visés rencontrant des difficultés socio-économiques et les jeunes en filières professionnelles et techniques.

Les projets organisés en collectifs d'acteurs complémentaires seront privilégiés.

Les projets ambitionnant de cibler plusieurs territoires seront aussi privilégiés.

Les effets attendus pour les jeunes à moyen terme sont notamment :

- Une prise de conscience de leur potentiel et le développement de nouvelles compétences transversales ;
- Une compréhension de l'environnement (enjeux économiques, sociaux et environnementaux) dans lequel les jeunes évoluent ;
- Une prise de conscience des réalités de l'entrepreneuriat ;
- Une orientation assumée, grâce à une meilleure capacité à se projeter dans un futur professionnel dont ils sont pleinement acteurs ;
- Une meilleure insertion professionnelle et le renforcement de leur employabilité.

A la clé pour les porteurs de projet

- Un soutien financier de 1M€, réparti entre les différents projets retenus, dans une limite de 50% des dépenses éligibles du projet, sur la durée du programme (3 ans).
- L'inscription dans une démarche collective d'innovation sociale avec les autres porteurs de projet retenus (ateliers de capitalisation et d'échanges de pratiques, évaluation d'impact).
- Une mise en relation avec un écosystème d'experts et d'acteurs complémentaires pour mener à bien son projet.

II. Attendus des projets

2.1. La pédagogie déployée

Les parcours proposés dans le cadre des projets chercheront à lever les freins rencontrés par les jeunes issus de territoires avec moins d'opportunités pour les emmener vers plus d'autonomie et de choix en conscience pour bâtir un futur désiré. Ils s'appuieront sur la démarche entrepreneuriale comme un levier pour entreprendre leurs vies. Ils viseront particulièrement à :

- Développer des compétences transversales* qui permettront aux jeunes de construire un avenir désiré et de se valoriser sur le marché professionnel.
- Outiller les jeunes pour les aider à mieux appréhender leur environnement, en constante évolution (enjeux économiques, sociaux et environnementaux).
- Prendre conscience que l'entrepreneuriat (création d'entreprise, repreneuriat, reprise de franchise, etc.) peut être un moyen de prendre en main son avenir.
- Formaliser un projet entrepreneurial et l'expérimenter.
- Lever les freins à l'accès à des parcours d'accompagnement à la création pour ceux qui s'envisagent entrepreneurs.

Les modalités privilégiées seront :

- L'initiation à l'entrepreneuriat
- L'apprentissage par la pratique (*learning by doing*)
- L'orientation vers des dispositifs adaptés au besoin de chaque jeune (formation, insertion professionnelle, création d'entreprise, etc.)

**Exemple de compétences transversales : travailler en équipe, organiser son activité, communiquer à l'oral, gérer des informations, agir face aux imprévus, développer ses savoirs et ses modes d'apprentissage, utiliser les ressources numériques, etc.*

Les parcours pourront se déployer, en fonction de la pertinence, en milieu scolaire/étudiant ou en dehors.

Des actions de formations du corps enseignant ou autre acteur intermédiaire pertinent sur le territoire sont également éligibles.

Les pédagogies déployées contribueront à promouvoir un entrepreneuriat qui intègre les enjeux environnementaux et sociaux.

2.2. Le rayonnement sur le territoire et la coopération avec les acteurs clés

Les projets chercheront à favoriser, à l'échelle de territoires, la construction, la visibilité, l'accessibilité et la mise en œuvre d'une offre cohérente et complémentaire adaptée aux jeunes du territoire. Les réponses en coalitions d'acteurs complémentaires seront privilégiées avec un acteur pilote clairement identifié.

Pour ce faire, les porteurs de projets sont vivement encouragés à intégrer les phases suivantes dans les projets proposés :

- Diagnostic approfondi des besoins des jeunes des territoires ciblés et cartographie des acteurs clé ;
- Développement et animation de partenariats locaux ;
- Communication sur le territoire ;
- Co-construction de parcours adaptés ;
- Coordination de la mise en œuvre des parcours.

Le repérage des acteurs relais d'informations pour les jeunes et la co-construction de l'offre avec ces acteurs intermédiaires pertinents sur le territoire (corps enseignant, autres acteurs de proximité...) devront être privilégiés.

2.3. Les territoires visés par les projets

Les territoires visés par les projets seront :

- des territoires ruraux, notamment des ZRR
- des QPV
- des territoires périurbains
- des territoires ultramarins

Le territoire dans le cadre de cet appel à projets s'entend comme un « bassin de vie » selon la définition de l'INSEE (cf encadré). Le candidat pourra proposer un territoire plus large mais devra justifier de cette pertinence dans le dossier de candidature.

Bassin de vie : il s'agit d'un « territoire présentant une cohérence géographique, sociale, culturelle et économique, exprimant des besoins homogènes en matière d'activités et de services. ».
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281020#consulter>

Les projets ambitionnant de cibler plusieurs territoires seront privilégiés. Il sera nécessaire néanmoins que des acteurs avec un fort ancrage sur les territoires soient parties-prenantes.

2.4. Les publics visés par les projets

Les projets cibleront les jeunes âgés de 15 à 25 ans. Les projets démontreront néanmoins une ambition forte pour mobiliser prioritairement les publics rencontrant des difficultés socio-économiques et les jeunes en filières professionnelles et techniques. La recherche de mixité de publics au sein des parcours sera à privilégier.

2.5. Durée des projets

Les projets présentés auront une durée de 3 ans. Ils démarreront, idéalement lors du deuxième semestre 2022. Il sera nécessaire qu'au plus tard, en mai 2023 les parcours et actions en direction des jeunes soient opérationnels (la période préalable pouvant constituer un temps de diagnostic, développement de partenariats, d'ingénierie de parcours, etc.).

III. Modalités de financement

L'enveloppe financière globale affectée à cet appel à projets est de 1 M€, répartie entre les différents projets. La répartition sera définie en fonction de la qualité du projet et des besoins de financement. Le plan de financement devra être réaliste.

Le soutien par projet est plafonné à 350 000 € sur la totalité des 3 ans et ne pourra pas dépasser 50% de l'assiette des dépenses éligibles.

Les dépenses éligibles sont directement liées à la conception et mise en œuvre du projet :

- Diagnostic pour approfondir la connaissance des problématiques rencontrées par les jeunes sur le territoire et l'identification d'acteurs ressources
- Ingénierie pédagogique
- Outils pédagogiques
- Développement, pilotage et coordination de partenariats
- Repérage et mobilisation des jeunes
- Suivi du développement des compétences transversales des jeunes
- Mise en œuvre des parcours et autres temps clés (événements ponctuels)
- Communication vis-à-vis des publics cibles et des acteurs ressource du territoire
- Encadrement nécessaire à la bonne conduite du projet
- Gestion administrative du consortium, le cas échéant. Ne devra pas excéder 3% du budget global.

Les dépenses non éligibles dans le cadre de cet appel à projets sont les suivantes :

- Coûts d'aménagement et d'équipement de locaux
- Acquisition de terrain et investissement immobilier
- Accompagnement individuel à la création d'entreprise (le présent appel à projets entend cibler les phases amont)

Le budget prévisionnel présenté au moment de la candidature devra mettre en évidence ces coûts.

Le soutien financier accordé relève du mécénat. Il sera versé à la personne morale, porteur de projet, nécessairement éligible au mécénat. Il porte juridiquement la responsabilité de l'utilisation des fonds perçus et est responsable de l'exécution du projet. Il justifie auprès de la Fondation Entreprendre de son avancée et des dépenses.

IV. Sélection des projets

4.1. Etapes

Les principales étapes de la sélection sont les suivantes :

- Du 14 mars 2022 au 9 mai 2022 (16h) : **Dépôt du dossier de candidature** sur la plateforme de la Fondation Entreprendre.
- 1er juin 2022 : **Annonce des 8 à 10 candidatures retenues pour le jury final**
- 9 juin 2022 : **Jury final**. Le jury sera constitué de membres de la gouvernance de la Fondation Entreprendre, des partenaires mécènes du programme, d'experts externes. *Seules les 8 à 10 meilleures candidatures retenues sont invitées à présenter leur projet à l'oral*. La décision finale reviendra au Conseil d'administration de la Fondation Entreprendre qui se réunira fin juin 2022.
- 25 juin 2022 : **Annonce des 3 à 5 projets lauréats**.

4.2. Modalités

Répondre à cet appel à projets est gratuit. Chaque structure ne peut déposer qu'une seule demande. Toute candidature qui sera, tout ou partie, illisible, incomplète, endommagée, modifiée, falsifiée, ou envoyée en retard, sera considérée comme nulle.

Le dossier de candidature se remplit en ligne via : <https://www.projetsfondation-entreprendre.fr> durant la période d'ouverture des candidatures.

L'équipe d'instructeurs n'étudiera pas l'entièreté du dossier si le projet ne satisfait pas aux critères d'éligibilités.

La Fondation Entreprendre se réserve le droit de ne pas motiver sa décision auprès des candidats qui ne seraient pas retenus et de ne pas retenir de lauréats dans le cas où les dossiers présentés ne rempliraient pas toutes les attentes.

Quelle que soit l'issue (favorable ou défavorable) à chaque étape du processus, les candidats recevront une notification par mail.

L'équipe de la direction des programmes de la Fondation Entreprendre est l'interlocutrice principale pour accompagner l'élaboration des candidatures.

La personne référente est Jeanne Lemonnier (jlemonnier@fondation-entreprendre.fr).

4.3. Critères de sélection

Critères d'éligibilité des projets

- Le porteur de projet est porté par une personne morale éligible au mécénat
- Le porteur de projet justifie d'au moins deux années d'existence.
- Le porteur de projet a une situation financière saine.
- La mission et l'activité principale du porteur de projet est en adéquation avec le périmètre de l'appel à projets.
- Le projet porte sur l'accès à des offres permettant aux jeunes de territoires où il y a moins d'opportunités (sensibilisation, initiation, expérimentation) d'entreprendre leurs vies par le développement de compétences transversales favorisant leur employabilité
- Le développement de la culture entrepreneuriale est au cœur de la démarche pédagogique.
- Le projet a une volonté affirmée de toucher les publics prioritaires.
- L'ancrage sur des territoires fragilisés est clair.
- Le projet se déroule en France (métropole ou outre-mer).
- La demande de soutien ne dépasse pas 50% des dépenses éligibles et respecte un plafond de 350 k€, sur trois années et s'arrêtera avant fin 2025.

Critères de sélection des projets

Qualité du porteur de projet et des éventuels partenaires

- Volonté, capacité à fédérer des acteurs complémentaires des territoires ciblés (porteur et/ou partenaires du projet).
- Savoir-faire reconnu dans l'accompagnement des jeunes et sur le sujet lié à l'entrepreneuriat (porteur et/ou partenaires du projet).
- Ancrage avéré sur les territoires ciblés (porteur et/ou partenaires du projet).
- Motivation à s'inscrire dans une démarche nationale collective d'innovation sociale, de partager en toute transparence ses pratiques avec d'autres acteurs, de se mettre dans une posture d'humilité, afin de progresser et faire progresser les autres.
- Désir sincère de faire progresser la cause des jeunes.
- Capacité à « absorber » un projet de ce niveau d'envergure.
- Qualité de la gouvernance du projet : légitimité et capacité du porteur de projet à fédérer et animer le collectif, clarté et pertinence des modalités de gouvernance, degré et qualité d'implication des partenaires du projet, capacité du collectif à porter une vision des enjeux de la jeunesse sur le territoire.

Qualité de l'offre proposée pour les jeunes

- L'offre proposée est en adéquation avec les orientations de l'appel à projets (cf « attendus ») et la plus complète possible. La dimension entrepreneuriale est présente.
- L'offre envisagée contient des parcours/actions ayant déjà été expérimentés et produit des résultats positifs ou lorsqu'il s'agit de la conception d'approches innovantes, il est prévu une démarche d'amélioration continue.
- Les compétences transversales sont clairement identifiées, elles contribuent à renforcer l'employabilité des jeunes. L'offre envisagée propose des parcours complémentaires, adaptés aux besoins et aspirations de la jeunesse du territoire et apporte un plus par rapport à l'existant tant sur le plan quantitatif que qualitatif.
- Une ouverture est proposée aux jeunes sur les enjeux sociaux et écologiques.
- Les parcours envisagés sont accessibles aux publics prioritaires et ouverts au plus grand nombre.
- La stratégie pour toucher les publics prioritaires est claire et pertinente.
- Le nombre prévisionnel des personnes pouvant être repérées, sensibilisées ou accompagnées est à la fois ambitieux et réaliste au regard de la typologie du territoire.
- Un suivi dans le temps des jeunes et une évaluation de leurs acquisitions sont prévus.
- Une phase d'ingénierie pédagogique est prévue dans le projet si nécessaire de construire ou d'ajuster des offres.

Faisabilité et pérennisation du projet

- L'approche proposée (planning, moyens dédiés, etc.) est considérée comme réaliste.
- Le porteur de projet est clairvoyant sur les difficultés inhérentes à ce type de projet.
- Pour les projets ciblant plusieurs territoires, le plan de déploiement est à la fois clair, ambitieux et réaliste.
- Le budget est clair et équilibré.
- Des pistes de co-financement du projet sont identifiées et réalistes.

- Le porteur de projet a une vision au-delà des trois années de soutien pour pérenniser le projet.

Territoires

- Les problématiques des jeunes sur les territoires ciblés sont identifiées et justifient la mise en œuvre du projet.
- Si besoin d'approfondir les problématiques des jeunes et d'identifier de nouveaux acteurs clés, un diagnostic territorial est prévu. La méthodologie est clairement exposée et pertinente.
- Des acteurs clés des territoires ciblés, hors consortium, soutiennent déjà la démarche.
- Le projet répond aux spécificités des territoires ciblés et s'articule avec les dispositifs déjà existants sur ces territoires.

V. Conventionnement, suivi et évaluation du projet

5.1. Le conventionnement

La Fondation Entreprendre établira une convention avec les porteurs de projet sélectionnés. Seront notamment précisés :

- Les principaux objectifs du projet
- Le calendrier de réalisation
- Les indicateurs de réalisation et le calendrier de collecte de données
- Le calendrier des points de suivi
- Le montant du soutien financier, les modalités et conditions de versement

5.2. Suivi et évaluation du projet

Des objectifs d'avancement du projet seront définis avec un référent de la Fondation Entreprendre et des points de suivis trimestriels seront réalisés.

Sur une base annuelle, les porteurs de projet fourniront un bilan intermédiaire d'activité et financier du projet. Ce bilan intermédiaire sera présenté oralement lors d'une journée bilan annuel du programme, réunissant les autres lauréats et des membres de la gouvernance de la Fondation. Le Conseil d'administration de la Fondation Entreprendre s'appuiera sur ces éléments pour confirmer ou non les engagements financiers pour l'année suivante.

A la fin du projet, les porteurs de projet remettront un bilan final d'activité et de réalisation.

Pour les besoins de l'évaluation d'impact du programme, le porteur de projet devra être en capacité de restituer les données relatives aux personnes bénéficiaires pendant la durée du projet, dans le respect du RGPD.

VI. La démarche collective d'innovation sociale animée par la Fondation Entreprendre

Les porteurs de projets s'inscrivent dans une dynamique collective nationale d'innovation sociale animée par la Fondation Entreprendre avec ses partenaires. Cette animation repose principalement sur une démarche de R&D sociale, l'évaluation d'impact et des journées annuelles d'inspiration. Dans ce cadre, des actions communes de plaidoyer pourront être envisagées.

Les porteurs de projets s'engagent à participer pleinement à ces temps (3 à 4 journées par an). Cela nécessite de faire preuve de transparence, d'esprit de coopération notamment pour partager des enseignements et des pratiques avec le plus grand nombre.

VII. L'alliance de financeurs du programme

Le programme, dans lequel s'inscrivent les projets sélectionnés, est soutenu financièrement par une alliance de financeurs réunie et animée par la Fondation Entreprendre.

7.1. La Fondation Entreprendre

Dans un monde en mutation, la Fondation Entreprendre fait de l'entrepreneuriat un levier extraordinaire d'émancipation au service de tous et en faveur d'une société inclusive et durable.

Depuis 2008, la Fondation Entreprendre, reconnue d'utilité publique, fédère un écosystème d'acteurs associatifs investis sur le terrain et les donateurs engagés, pour que l'entrepreneuriat soit une aventure collective où les compétences se partagent et les talents se révèlent. Elle agit sur trois champs d'actions : sensibiliser et éduquer à l'entrepreneuriat, accompagner les entrepreneurs tout au long de leur parcours et être porte-voix de la cause entrepreneuriale dans le débat public.

La Fondation Entreprendre accompagne l'entrepreneuriat dont la société a besoin et articule ses actions autour de ses 3 modes d'interventions :

- Le LAB

La Fondation Entreprendre contribue à apporter un regard sur la question entrepreneuriale en France par la production et la diffusion d'études, d'analyses et de capitalisations de ses propres programmes.

- La Réponse Collective

La Fondation Entreprendre, via des programmes, organise, soutient et anime des collectifs d'acteurs engagés dans une logique d'innovation sociale pour résoudre des problématiques spécifiques.

- L'Accélérateur

La Fondation Entreprendre renforce l'écosystème associatif national agissant en faveur de l'entrepreneuriat. La Fondation soutient financièrement et accompagne des acteurs à fort potentiel dans leurs défis stratégiques à trois ans.

Fondation abritante depuis 2015, la Fondation Entreprendre accompagne également les philanthropes familiaux et entreprises dans la création et le développement de leur propre fondation sous son égide.

La Fondation Entreprendre porte une ambition forte pour la jeunesse depuis sa création en 2008.

Elle soutient des associations et des projets agissant principalement sur la transmission aux jeunes de l'envie d'entreprendre et le développement de compétences entrepreneuriales.

7.2. Le Fonds de Dotation Fontaine

Le Fonds de dotation Fontaine a été créée en 2015 par Gérard Mulliez et sa famille pour soutenir et financer des initiatives d'intérêt général et développer toutes actions innovantes dans les domaines humanitaire, scientifique, médical, éducatif, culturel, social et environnemental en matière de :

- Lutte contre la pauvreté,
- Education et formation,
- Aide au logement,
- Développement et protection de l'art et du patrimoine culturel,
- Sensibilisation à la découverte de la nature et à la protection de l'environnement.

7.3. La Fondation Groupe Primonial

La Fondation Groupe Primonial, créée fin mai 2020, s'inscrit dans la continuité de la Fondation Financière de l'Echiquier avec l'envie de favoriser l'égalité des chances et de promouvoir une société plus inclusive en soutenant des actions dans les domaines de l'éducation, de la santé mentale et de l'insertion sociale et professionnelle.

Au-delà du soutien financier à des associations, la Fondation est aussi un véritable projet d'entreprise qui permet aux collaborateurs du Groupe Primonial de se fédérer autour d'un engagement solidaire.